# ASSEMBLÉE NATIONALE

21 mai 2015

## DIALOGUE SOCIAL ET EMPLOI - (N° 2792)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

## **AMENDEMENT**

N º 61

présenté par M. Tardy, M. Hetzel et M. Tian

### **ARTICLE 2**

À la dernière phrase de l'alinéa 2, substituer aux mots :

« ne se substitue pas à »

les mots:

« peut être réalisé en même temps que ».

#### **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il convient de ne pas multiplier les entretiens professionnels. Aussi, l'entretien individuel en début de mandat syndical peut très bien être envisagé dans le cadre de l'entretien bisannuel prévu à l'article L. 6315-1.